
État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, lors de la séance du 17 fructidor an II (3 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 201;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15323_t1_0201_0000_2

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Séance du 17 fructidor an II

(mercredi 3 septembre 1794)

Présidence de BERNARD (de Saintes)

1

La séance est ouverte à onze heures.
Un membre de la commission des D^{ép}êches fait lecture de la correspondance (1).

2

Les administrateurs de police font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 16 de ce mois, montant à 5 299 (2).

[Etat des détenus conforme aux feuilles journalières remises par les concierges des maisons d'arrêt du département de Paris, 17 fructidor an II] (3)

Maison de justice du Département	604
Petite-Force	228
Pelagie	143
Magdelonnettes	135
Abbaye	40
Bicêtre	718
La Salpêtrière	463
Chambre d'arrêt, à la Mairie	37
Luxembourg	416
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	341
Picpus, faubourg Antoine	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	182
Les Angloises, rue Victor	133
Les Angloises, rue de l'Oursine	91
Les Angloises, faubourg Antoine	72
Ecossois, rue des Fossés Victor	69
Lazare, fauxbourg Lazare	281
Belhomme, rue Charonne, n° 70	19
Bénédictins Anglois, rue de l'Observatoire	93
Maison du Plessis	399
Maison de répression, rue Victor	49

Maison de Coignard, à Picpus	35
Montprin	49
Fermès	—
Caserne des Petits-Pères	133
Caserne, rue de Sève	120
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard	63
Vincennes	289
TOTAL GÉNÉRAL	5 299

3

Le général de division Turreau écrit à la Convention pour la féliciter, au nom de la garnison de Belle-Isle-en-Mer [département du Finistère], qu'il commande, de son énergie contre les nouveaux conspirateurs, et comme organe des défenseurs qui composent cette garnison; il jure de mourir à son poste, ainsi que tous ses camarades d'armes.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Le général Turreau, du quartier général de Belle-Isle-en-Mer, à la Convention nationale, 22 thermidor an II] (5)

Citoyens Représentans,

Des mandataires du peuple avaient osé conspirer de nouveau contre sa liberté. L'exemple des Vergniaud, des Brissot, des Ronsin, des Danton, n'avait eu rien d'effrayant pour eux; la Convention devait périr sous le fer des assassins, la République être entraînée dans sa chute, la France enfin plongée dans le deuil et l'humiliation... A la nouvelle de tant de forfaits la plus violente indignation s'est manifestée parmi les braves militaires qui composent la garnison de Belle-Isle-en-Mer et leurs vœux se sont réunis à ceux de tous les vrais républicains

(1) P.-V., XLV, 17.

(2) P.-V., XLV, 17. *Ann. Patr.*, n° 612; *C. Eg.*, n° 747; *J. Paris*, n° 612.

(3) C 319, pl. 1305, p. 7, *Bull.*, 17 fruct.

(4) P.-V., XLV, 18.

(5) C 318, pl. 1289, p. 22.

